



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 24 février 2023

### **Premier anniversaire du déclenchement de la guerre en Ukraine, les services de l'État pleinement mobilisés**

À la suite la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine le 24 février 2022, de nombreux Ukrainiens ont dû fuir leur pays. Un an après, comme annoncé alors par le Président de la République, la France a pris toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens.

Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence salue et rend un hommage appuyé au courage du peuple ukrainien. **Il tient également à remercier l'engagement des services de l'État dans le département, les élus locaux, les associations, mais également les particuliers**, qui se sont fortement mobilisés pour accueillir les déplacés ukrainiens dans les meilleures conditions possibles. Le service des étrangers de la préfecture a fait preuve d'une mobilisation sans faille, doté d'un agent supplémentaire pour traiter l'ensemble de ce flux.

Ces personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement global dans les domaines de la santé et des soins, de l'hébergement ou du logement, de la scolarisation et de l'insertion professionnelle.

**À ce jour, près de 600 déplacés ukrainiens ont été accueillis dans les Alpes-de-Haute-Provence. Près de 500 d'entre y eux sont actuellement présents et suivis par les organismes locaux et nationaux.**

Les associations ou les structures locales notamment l'APPASE, COALLIA, LOGIAH et l'UDAF, ont permis d'assurer et de coordonner les moyens pour mettre en place de manière rapide et imprévue cet accompagnement. Leur travail exemplaire a été en partie soulagé par l'élan de solidarité inédit des nombreux particuliers qui ont pu accueillir des familles au sein de leur domicile.

L'accompagnement des déplacés implique l'action de l'académie d'Aix-Marseille et la Direction Départementale de l'Éducation Nationale afin d'assurer l'inscription scolaire des enfants. Dans le domaine de l'insertion professionnelle, Pôle Emploi s'est également fortement mobilisé, notamment dans l'apprentissage de la langue française et la recherche d'emploi. La CAF s'est aussi organisée pour assurer le versement de diverses prestations dans les meilleurs délais et les bailleurs sociaux assurent un rôle important en termes de relogement.

L'ensemble des ressortissants ukrainiens pris en charge par les services de l'État bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour (APS) et de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) délivrée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex